

« **SEGUR
DE LA SANTE** »

POUR FO
A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL !

La fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière se félicite de la signature du protocole dénommé « Ségur de la Santé » qui reconnaît, après de nombreuses années de revendications et d'actions, les métiers de la Fonction Publique Hospitalière ainsi que ceux de la santé du secteur Privé.

LES PRINCIPALES MESURES SONT :

- 183 € net par mois pour tous les agents des hôpitaux et HEPAD hospitaliers quel que soit le grade (fonctionnaires et contractuels). 90€ dès septembre versés rétroactivement en janvier 2021 (soit 450 €) et 90 € supplémentaire par mois à compter de mars 2021
- Passage en catégorie B des aides-soignants et auxiliaires de puériculture.
- Passage en catégorie A « type » de tous les infirmiers avec un déroulement de carrière plus rapide.
- Doublement des ratios pour le passage au grade supérieur...

Pour autant force est de constater qu'un très grand nombre d'agents territoriaux exercent, sur des missions identiques, leur activité que ce soit dans les EHPAD, les communes, les Conseils départementaux, dans les Centres Communaux d'Action Sociale et Centres Intercommunaux d'Action Sociale ... et qu'ils ne sont pas concernés par les revalorisations induites par la signature de l'accord du 13 Juillet.

De plus, des agents relevant de la FPT et de la FPH et travaillant dans le même établissement, plus particulièrement dans les EHPAD, ne percevront pas la même rémunération, ne bénéficieront pas de la même carrière et du même statut, **C'EST INACCEPTABLE !**

Pour la branche des services publics de la Fédération FO SPS, à missions identiques, revalorisation et déroulement de carrière identiques !

La fédération a écrit à la Ministre de la Fonction Publique afin d'exiger une rencontre rapide pour poser les bases d'une réelle harmonisation entre les deux fonctions publiques et la transposition des mesures, accordées aux collègues de la FPH, aux agents de la fonction publique territoriale.